

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25
SEPTEMBRE 2024 21 H**

PRESENTS : David Castet, Marie Bechet, Chantal Gardere, Christophe Bayle, Miche Borali, Patrice Castex, Francis Faure, Andre Fort, Anelise Chassot

ABSENTS EXCUSES : Eliane Raulet, Patrick Rech

21 H

ORDRE DU JOUR :

Deliberations :

- 1 : Audit des performances energetiques des batiments de l'école par le SDEHG
- 2 : Approbation du PADD
- 3 : Frais scolaires 2023 2024

Informations :

- 4 : Indemnité personnel communal
- 5 : Organisation départ retraite de Brigitte
- 6 : Adhésion santé collectivité

Questions diverses

1 : Le SDEHG syndicat départemental d'énergie de la Haute Garonne réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la mairie de s'inscrire dans ce programme, ce programme sera financé à 95 % par le SDEHG et une charge de 5 % restera à la charge de la commune . Apres délibération , le conseil municipal décide de demander un diagnostic pour le bâtiment de l'école communale, s'engage à verser au SDEGH une participation financière de 5 % soit un maximum de 300 € par bâtiment et s'engage à fournir au SDEGH tous les documents nécessaires à la réalisation du diagnostic

2 : PADD projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme. Le conseil communautaire a engagé la prescription de la révision générale du PLUI des terres d'Aurignac sur son territoire. Selon les articles L151-2 et L151-5 du code de l'urbanisme, les PLUI comportent un projet d'aménagement et de développement durable avec des orientations générales bien définies : (voir articles) les objectifs sont de modérer la consommation de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain, d'utiliser les locaux vacants...des terrains sont toujours en réserve foncière sur la commune

3 : Répartition des frais scolaires 2023 2024 : le nombre d élèves est de **39**, le montant total des dépenses s élève à **36 945.33 €** , le montant de la somme à répartir est de **947.32 €** par an par enfant soit de **94.73 €** par mois par enfant :

EOUX : 10 enfants, FABAS : 2 enfants, PEYRISSAS : 2 enfants, ESPARRON : 4 enfants dont 1 en alternance, CASTERA VIGNOLE : 1 enfant en alternance, COUEILLES / 2 enfants, BOUSSAN : 1 enfant, LILHAC : 2 enfants, SAINT ANDRE : 16 enfants

Les frais sont les dépenses de fonctionnement : chauffage, télécom, entretien, électricité, eau, pharmacie, fournitures scolaires, photocopieur, personnel communal.

4 : Prise d un arrêté concernant la prime de fin d année de notre personnel communal

En vue du congé maternité d Audrey, 2 personnes intéressées par le remplacement ont intégré l école sur une journée, le recrutement sera fait par le maire.

5 : Samedi 9 novembre 2024, 19 h, pot de départ à la retraite de Brigitte après de nombreuses années dans la gestion de la cantine scolaire

6 : Prise d un arrêté concernant l adhésion d une mutuelle santé collectivité

De nouvelles adresses informatiques vont être mises pour les services suivant : mairie, adjoint, maire

La 5C propose une formation numérique gratuite, un sondage est en cours

Une synchronisation de chaque adresse sera faite par la poste, pour permettre la situation domicile exacte

EXPOSITION sur la vie de Madame Genevieve De Heulme , née Genevieve De Galard aura lieu la semaine précédent la fête de ST ANDRE

VENDREDI 29 NOVEMBRE théâtre occitan

SAMEDI 30 NOVEMBRE et 1^{ER} DECEMBRE : FETE DE SAINT ANDRE : mounjetade le samedi, messe, cérémonie au monument aux Morts , apéritif , thé dansant à 15 h

EXPOSITION durant la fête de photos sur la vie à ST ANDRE mises à notre disposition par Madame FIGAROL Christiane

Tous les points de l ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 23 h